

La Merule (champignon)



Syrrotes blanchâtre à grisâtre caractéristique du genre *Serpula*
Mérule pleureuse ou mérule des maisons. Genre : *Serpula* Espèce : *lacrymans* Type de pourriture induite :
pourriture brune cubique

Hôte des locaux humides, la Mérule est responsable d'une pourriture des bois ouvrés (poutres, charpentes, planches, mobilier...) bois qu'elle altère profondément, provoquant une pourriture cubique, brune et friable, qui s'écrase en poudre sous la pression du doigt. Les syrrotes vont permettre à la Mérule de s'infiltrer dans les plafonnages, de passer sous les plinthes, de traverser les murs en profitant des fissures, des joints mal étanches, des bétons poreux... et de prendre possession de nouveaux espaces, de nouveaux locaux.

Enfin, des travaux ont mis en évidence que les spores de *Serpula lacrymans* peuvent, chez certains sujets, provoquer des allergies pulmonaires. Pour l'éradication il y aura lieu d'appliquer le protocole indiqué par le FCBA (CTBA+), QUALIBAT ou équivalent.

Description de la Mérule pleureuse

Charnu, détachable, d'abord en taches arrondies blanches ± lisses, puis résupiné sur plusieurs cm ou dm et 2-10 mm d'épaisseur sur substrats horizontaux, effusé-réfléchi ou en amas noduleux imbriqués et 2 cm d'épaisseur sur substrat verticaux, avec mycélium bien développé, blanc à gris, parfois avec taches jaunes à rougeâtres, formant de longs cordons hyphaux jusqu'à 1 cm d'épaisseur, à face supérieure jusqu'à 10 cm de projection, bosselée-noduleuse, lubrifiée-feutrée, blanchâtre, crème à grise, devenant rouge brunâtre au froissement, à marge stérile, souvent épaissie, obtuse, noduleuse, dense, cotonneuse, blanche à jaunâtre.

Développement

La Mérule commence à se développer vers 3 – 5°C, son optimum de croissance se situe entre 18 et 24°C. Elle cesse son développement vers 26 – 28°C, les écarts observés étant liés à l'importance des autres facteurs conditionnant son développement. Une exposition de 15 minutes à 40°, tue les filaments mycéliens.

Autres facteurs, une obscurité quasiment complète lui est favorable, par contre un minimum de luminosité est nécessaire pour qu'apparaissent les fructifications, qui peuvent se former à l'extérieur des bâtiments.

Mesures préventives

Elles doivent débuter dès le choix du terrain destiné à la construction de la maison.

Eviter les sites humides, à défaut, prévoir une chape isolante à la surface du sol et une autre, entre le mur de fondation et le mur d'élévation pour éviter les remontées d'eau dans les étages, par capillarité. Les ouvertures d'aération du sous-sol et des combles doivent être prévues en nombre suffisant, bien réparties et toujours rester fonctionnelles. Les boiseries doivent être choisies de bonne qualité, ne jamais être mises en contact direct avec le sol, de préférence préalablement traitées contre les champignons et les insectes (à défaut, les extrémités des parties encastrées des poutres et solives subiront un traitement).

Ne surtout pas mettre de l'eau de javel sur la Mérule, cela accélère sa croissance.

Traitements

D'un point de vue sécurité, la lutte la plus importante concerne les champignons qui se développent en profondeur (en premier lieu, la mérule) et peuvent ainsi fragiliser les bois de construction. Toutefois, le développement important des moisissures peut avoir des conséquences sanitaires, puisque l'inhalation des moisissures elles même ou de leurs spores est susceptible d'occasionner des problèmes de santé ou d'aggraver une maladie (allergies, maladies respiratoires, personnes dont le système immunitaire est affaibli, etc.).

Les traitements sont beaucoup plus complexes et nécessitent l'emploi de produits toxiques : il est donc conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée. Avant de traiter, les parties contaminées sont largement dégagées : l'extension de l'infestation observable est ainsi déterminée avec précision, et le traitement sera effectué jusqu'à environ un mètre au-delà de toute trace visible. Les bois contaminés sont alors enlevés et détruits. Les bois sains sont protégés par des pulvérisations et injection de fongicides.

Le traitement des murs est également indispensable pour n'y laisser aucun filament. Le traitement des maçonneries se fait par piquage des enduits intérieurs jusqu'aux moellons, brossage et brûlage au chalumeau des surfaces de l'ensemble des maçonneries contaminées, puis injection sous pression d'un fongicide jusqu'à saturation dans toute l'épaisseur du mur après forage régulier de trous.

Garantie du traitement : 10 ans

La recherche de Mérule ne fait pas partie des diagnostics lors de la vente d'une maison.

Obligation de déclaration des foyers infestés par la mérule

Dès qu'il a connaissance de la présence de mérule dans un immeuble bâti, l'occupant de l'immeuble contaminé, ou à défaut le propriétaire, est tenu d'en effectuer la déclaration en mairie. Lorsque la mérule est présente dans les parties communes d'un immeuble soumis à la loi sur la copropriété, la déclaration incombe au syndicat des copropriétés.

Laboratoire pour identifier la Mérule

SEMHV 10 rue Gambetta 88100 St Dié les Vosges Tél 0329571497 – semhv@merule-expert.com
Traitement de la Mérule : OPB certifiée CTB-A+ 37 bis rue du Général Buat 44000 NANTES Tél 0240293584 contact@opb.fr Mr DAVID MAURICE

Traitement anti-termites – charpentes- fongicides (Mérule) – Assèchements des murs - Isolation thermique et phonique.